

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
2022-111

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt et deux, le 28 septembre,

DATE DE  
CONVOCATION  
22 septembre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE  
22 septembre 2022

Monsieur DAINVILLE,  
Mesdames LOPES, PASCOAL et ROUSSEAU ;  
Messieurs DIALLO et MOUSSA ; Adjoint au Maire

Mesdames BAC, GORBENA et SELBONNE  
Messieurs PERON et POINGT ; Conseillers Municipaux délégués  
Mesdames BASELTO et DUTU  
Messieurs BLEE, BOURGOIN et GERBOUIN ; Conseillers Municipaux  
**Formant la majorité des membres en exercice**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 29  
Présents : 16  
Votants : 27

**Absents excusés : 2**  
Messieurs MEY et RAOUL

**Absents excusés et représentés : 11**  
Mesdames BROCHADO, CHIAKH, HOCDE, LWAMBA MAKANYAKA, RAOUL et ROUSSEL  
Messieurs IBRAHIM, LE MOING, MARE, MONNARD et VILLOING

**Pouvoirs : 11**  
Madame BROCHADO donne pouvoir à Madame SELBONNE  
Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA  
Madame HOCDE donne pouvoir à Madame BASELTO  
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame LOPES  
Madame RAOUL donne pouvoir à Madame BAC  
Madame ROUSSEL donne pouvoir à Madame ROUSSEAU  
Monsieur IBRAHIM donne pouvoir à Madame GORBENA  
Monsieur LE MOING donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE  
Monsieur MARE donne pouvoir à Madame DUTU  
Monsieur MONNARD donne pouvoir à Madame PASCOAL  
Monsieur VILLOING donne pouvoir à Monsieur PERON

**Crise énergétique : motion  
présentée au conseil  
communautaire de  
l'agglomération de SQY afin  
de faire part de la grande  
inquiétude des collectivités  
face à la réduction  
progressive des marges de  
manœuvre financières, la  
perte d'autonomie fiscale et la  
rupture de la confiance  
envers l'Etat dans les  
relations financières**

**Secrétaire de séance : Madame PASCOAL**

La séance étant ouverte à 19H00

**Objet : Motion présentée au conseil communautaire de l'agglomération de SQY afin de faire part de la grande inquiétude des collectivités face à la réduction progressive des marges de manœuvre financières, la perte d'autonomie fiscale et la rupture de la confiance envers l'Etat dans les relations financières**

**A l'attention du Gouvernement,**

Nous, élus des communes et de l'agglomération de SQY, souhaitons vous faire part de la grande inquiétude de nos collectivités face à la réduction progressive des marges de manœuvre financières, la perte d'autonomie fiscale et la rupture de la confiance envers l'Etat dans nos relations financières.

Nos collectivités, par leur proximité avec les citoyens et la connaissance fine des enjeux économiques et sociétaux de nos territoires, sont un des amortisseurs des crises. En 2020, en pleine pandémie, alors que le pays était à l'arrêt, nous avons assuré la continuité des services publics et soutenu notre tissu économique local par des aides spéciales ou des exonérations de loyers et redevances. En 2021, nous avons largement contribué à la sortie de la crise par la campagne de vaccination qui a mobilisé fortement les agents territoriaux et les personnels de santé du territoire.

**Les collectivités représentent 70% de l'investissement public.**

Aujourd'hui, les collectivités subissent de plein fouet les augmentations des coûts de l'énergie, des matières premières (en 2022 l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines c'est un montant supplémentaire de 2 millions d'euros sur nos marchés énergie, soit 1% du budget), et des coûts des travaux, qui s'ajoutent aux effets de la pandémie sur nos ressources. Les dépenses énergétiques vont être multipliées à minima par 2, 3 ou 4 selon les communes !

Le soutien financier de l'Etat, notamment par le biais des dotations, est donc absolument nécessaire, d'autant que par la commande publique les collectivités sont un moteur essentiel de l'économie. N'oublions pas que les collectivités représentent 70% de l'investissement public.

Or, le principe du « pacte de stabilité » relatif à la Dotation Générale de Fonctionnement ne semble que peu respecté, quand bien même le gouvernement affiche toujours son objectif « d'assurer aux collectivités des ressources relativement stables et prévisibles d'une année sur l'autre ».

**Près de 10% de baisse de DGF**

La DGF baisse en effet régulièrement depuis plusieurs années, tant pour l'EPCI que pour ses 12 communes et ses 230 000 habitants. Pour l'EPCI, à périmètre constant, elle est passée de 63 millions d'euros en 2016 à 58 millions d'euros en 2022, et pour nombre de communes elle tend vers zéro voire même vers une DGF négative.

De plus, contrairement aux engagements réitérés des services de la DGFIP, les dotations nous sont notifiées de plus en plus tardivement, parfois après le vote du budget, et parfois avec des écarts significatifs par rapport à ce qui a été anticipé, ce qui est très compliqué à gérer pour nos équilibres budgétaires. De même, plusieurs mois après le vote du budget, il nous faut faire face à la hausse du point d'indice dont ne nous connaissons pas encore à ce jour l'impact ?

Nos collectivités participent depuis longtemps au redressement des comptes publics (la contribution est aujourd'hui de 1M€ par an pour l'EPCI), et à la solidarité intercommunale. La participation au FPIC de SQY a bondi de 7 millions d'euros au total entre 2016 et 2022, mais aussi celle de nos communes (+2,8M€ en 3 ans pour l'ensemble des communes de SQY, et même + 22% pour l'ensemble communes + EPCI entre 2021 et 2022). Par ailleurs, quand les communes ne contribuent pas au FPIC, c'est qu'elles contribuent au FSRIF.

**La baisse des dotations et le transfert unilatéral de dépenses par l'Etat conduit au bord du déséquilibre budgétaire nos villes.**

Nous exprimons notre inquiétude lorsque, dans un tel contexte, le ministre des comptes publics annonce, en avril 2022, un effort à demander aux collectivités territoriales de 10 milliards d'euros.

De quelles marges de manœuvre disposons-nous alors ? Elles sont faibles : notre autonomie fiscale est grignotée au fur et à mesure des suppressions d'impôts (taxe d'habitation), et maintenant la CVAE, de la réduction des bases (valeurs locatives des locaux industriels) ... Ces suppressions sont certes compensées par l'Etat mais pendant combien de temps (à l'instar de la DGF qui fond comme neige au soleil), et quand elles ne sont pas « gelées », elles reposent sur des dynamiques, comme la TVA, que l'on ne maîtrise pas, et des modalités de calcul qui peuvent changer chaque année au gré des Lois de finances successives. Cela génère des incertitudes supplémentaires sur nos ressources. La suppression de

la CVAE rompt l'un des derniers liens qui restaient entre contribuables et collectivités locales. Les efforts sur l'attractivité du territoire n'auront désormais que peu de résultats en recettes fiscales. Ainsi le seul levier fiscal qu'il nous reste est celui de l'impôt sur le foncier. Exceptée la tarification de nos services publics (qui n'ont pas vocation à financer le budget mais juste les services associés), la seule ressource que nous pouvons donc faire évoluer est celle qui pèse sur une seule catégorie de nos citoyens, à savoir les propriétaires. C'est donc sur ces seuls citoyens propriétaires que devra reposer la prise en charge des augmentations très conséquentes du coût de l'ensemble des services publics. C'est aussi injuste qu'inéquitable.

Ainsi, les collectivités se retrouvent de fait financièrement mises sous tutelle en violation du principe constitutionnel d'autonomie, et les assemblées locales et exécutifs locaux tendent désormais à être cantonnés à l'inauguration des chrysanthèmes, car privés de toute marge de manœuvre et de tout pouvoir autonome de décision en la matière.

Avec des ressources incertaines - la seule certitude étant qu'elles soient orientées à la baisse-, avec des coûts des services publics qui bondissent et enfin une contribution à venir au redressement des comptes publics, comment les collectivités peuvent-elles jouer leur rôle, pourtant central, dans l'équilibre et la cohésion des territoires mais également dans l'investissement national ?

Comment pourront-elles, malgré des efforts constants de maîtrise des dépenses et de bonne gestion de leurs ressources, alors qu'elles peuvent être des territoires d'expérimentation et d'innovations uniques, continuer à assurer les services publics malgré les tempêtes, et constituer la cheville ouvrière de l'adaptation aux crises — notamment climatiques — à venir ?

Comment les élus locaux peuvent-ils porter une vision d'aménagement et d'investissement sur leur territoire dans un contexte où l'Etat ne leur permet plus d'établir des perspectives financières robustes à moyen voire même court terme ?

A cela nous n'avons pas de réponse tant que nous n'avons pas de certitudes sur un soutien stable de l'Etat, dans une confiance réciproque.

Nous demandons que les collectivités et intercommunalités puissent bénéficier d'un bouclier tarifaire notamment énergétique, d'un moratoire sur les prélèvements, les baisses de dotations et les transferts de charges, ainsi qu'un report puis une garantie quant à la compensation intégrale et pérenne pour ce qui concerne le projet de suppression de la CVAE.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte de la motion qui sera présentée au Conseil Communautaire.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE  
AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS DONT LE SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mise en ligne le :

11 OCT. 2022

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 28 septembre 2022

Le Maire

Nicolas DAINVILLE



